

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18496 - 72ÈME ANNÉE

## Une étrange communication du gouvernement

# Egalité réelle : les Réunionnais tenus à l'écart de leur avenir



Près de la moitié des Réunionnais vivent dans la grande pauvreté, comment pourront-ils participer à la concertation organisée par le gouvernement. (photo Toniox)

**Le projet de loi sur l'égalité réelle engage l'avenir de La Réunion et des Réunionnais pour les 20 ans à venir. Mais pour le moment, le gouvernement n'a pas pris d'initiative pour que le débat s'engage avec les personnes concernées, c'est-à-dire l'ensemble des Réunionnais. C'est pourquoi le PCR demande au gouvernement d'adresser à tous les Réunionnais le texte du projet de loi et les contributions écrites des organisations politiques qui ont présenté des propositions.**

**D**ans un communiqué diffusé le 18 août, la Préfecture de La Réunion annonce notamment qu'« une grande campagne de consultation participative est ouverte jusqu'au 9 septembre 2016 sur la plateforme <https://egalite-reelle-oultre-mer.fr>. Elle permettra à chacun de proposer sa définition de l'égalité réelle et d'avancer des propositions qui permettront d'enrichir le texte de loi. C'est la première fois que l'ensemble des concitoyens ultramarins sont consultés au même moment, sur un même sujet autre que celui d'une élection. »

La date butoir pour faire parvenir les contributions est fixée au 9 septembre. Entre la publication du communiqué et la fin de la consultation, il s'écoulera donc 22 jours.

### La démocratie participative selon le gouvernement...

Tout d'abord, cette méthode de communication amène à s'interroger sur plusieurs plans. Concernant le support de la consultation, il est en service depuis le 3 août, soit le jour de la présentation du projet de loi sur l'égalité réelle en Conseil des ministres. Cela fait donc deux semaines qu'il est possible de déposer des propositions et de consulter le projet de loi, mais à condition d'avoir accès à Internet, de savoir utiliser cet outil et d'être au courant de son existence. Manifestement, les médias à La Réunion ont suivi le calendrier du gouvernement, en n'informant seulement hier, pour la presse écrite, de l'existence de ce site. Pour sa part, le PCR a mis en ligne sur ce site le 10 août les remarques qu'il avait adressées au Conseil économique social et environnemental, ainsi que la suite de sa critique dans un second envoi hier. Le PCR a pour tradition de faire des propositions écrites et de les assumer, il est donc logique qu'il ait utilisé ce canal pour les faire connaître malgré toutes les réserves que l'on peut émettre au sujet de cette manière de consulter.

Le site [egalite-reelle-oultre-mer.fr](https://egalite-reelle-oultre-mer.fr) fait également apparaître quelques centaines de contributeurs, dont le ministère des Outre-mer. Il est à noter que ce dernier a posté 137 contributions toutes datées du 2 août, c'est-

à-dire avant qu'il ne soit possible de présenter des propositions. Cette manière de faire visait sans doute à déjà orienter le débat. En tout cas, la maîtrise de l'outil a permis à Paris d'avoir un coup d'avance.

### Pourquoi pas de consultation depuis mai 2015 ?

Mais si la méthode du gouvernement est décrite comme une démocratie participative, elle laisse la plupart des personnes concernées sur le bord du chemin, mais n'est-ce pas la but recherché ?

Il est également à noter que le site [egalite-reelle-oultre-mer.fr](https://egalite-reelle-oultre-mer.fr) présente le projet de loi qui est déposé à l'Assemblée nationale. Le texte est donc déjà écrit avant que la consultation ne débute. Selon la loi, il ne peut donc plus être modifié que par les parlementaires et le gouvernement. Pourtant, ce projet de loi est annoncé depuis déjà plus d'un an. En mai 2015 en Guadeloupe, François Hollande avait annoncé son intention de présenter un texte ayant pour but l'égalité réelle entre la France et l'Outre-mer. Il avait missionné un parlementaire pour animer le débat auprès des partis politiques et des élus. Le PCR avait donné suite et présenté sa contribution au débat, tout comme le sénateur Paul Vergès. Mis à part Thierry Robert, les autres parlementaires se sont tus. Même silence de la part des partis politiques à l'exception du PCR. Dans ces conditions, comme accorder du crédit au réveil possible de ces élus quand les caméras de télévision vont se braquer sur l'Assemblée nationale et le Sénat à l'occasion de l'examen du projet de loi ?

Entre l'annonce du président de la République et le passage en Conseil des ministres, il s'est écoulé plus d'un an. C'était largement suffisant pour lancer un débat faisant honneur à la démocratie participative, et pas seulement sur Internet, et cela avant de rédiger le projet de loi. Mais l'option choisie a été de maintenir la population à l'écart, alors que le gouvernement affirme que ce projet de loi n'est rien moins que le texte le plus important depuis la loi du 19 mars 1946, qui a fait changer le statut de La Réunion, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la

Martinique.

### Propositions du PCR pour que la population soit informée

Compte tenu de l'importante portée de ce texte, le Parti communiste réunionnais a demandé au gouvernement de créer les conditions pour que les Réunionnais soient les mieux informés. Il a fait pour cela des propositions remises à la ministre des Outre-mer par courrier, et présentées à la presse le 10 août.

- **Transmettre à tous les électrices et électeurs Réunionnais le projet de loi présenté en Conseil des Ministres.**

- **Compléter cet envoi par les contributions des Réunionnais (Elus-es, société civile, partis politiques, collectivités locales).**

- **Organiser des débats avec le concours du service public audiovisuel pour donner la parole à toutes celles et tous ceux qui ont manifesté, par une contribution écrite, de l'intérêt au projet de loi.**

Ces propositions visent à donner les moyens à la population de s'emparer du débat sur son avenir. Car comment construire La Réunion des 20 ans qui viennent sans les Réunionnais ?

**M.M.**

## Édito

# Records de chaleur et coupures d'eau

**D**ans notre édito d'hier, nous avons mis l'accent sur une conséquence concrète du changement climatique : les risques d'incendie à cause des périodes répétées de sécheresse. Le mois de juillet est le plus chaud jamais mesuré, et l'année 2016 bat tous les records. Juillet est d'ailleurs le 15<sup>e</sup> mois consécutif où les relevés de température sont sans précédent depuis qu'ils existent.

Pour La Réunion, les incendies ne sont pas la seule menace. Dans son bulletin mensuel diffusé avant-hier, l'Office de l'eau de La Réunion indique une baisse de la ressource en eau. Sur plusieurs points, elle atteint des minima. Voici un extrait de cette publication :

**« L'état quantitatif des rivières est ainsi globalement déficitaire ; 9 des 11 stations d'observation présentent des valeurs de débit inférieures aux normales saisonnières. A Saint-Benoît, le débit médian enregistré sur la Rivière des Marsouins s'élève à 4 563 L/s, soit 2 090 L/s de moins que la normale de saison. Cette valeur devient même le nouveau minimum de saison après celui de juillet 2014. Les autres cours d'eau de l'Est, de la Plaine des Palmistes et du Sud sont concernés par des déficits conséquents selon les points de mesure »**

**« En ce qui concerne les eaux souterraines, les niveaux piézométriques sont en baisse sur 18 des 20 stations de mesure par rapport au mois de juin précédent. La majeure partie du territoire est concernée par des déficits (...) De nou-**

**veaux minimums de saison sont enregistrés sur le piézomètre « S1 Champ Fleury » à Saint Denis, et le forage « Bourbier les hauts » à Saint-Benoît. »**

Du fait de ses éléments, il faut s'attendre à connaître encore des coupures d'eau à La Réunion. La pression sur cette ressource vitale ne va pas cesser de s'accroître, car pendant que la disponibilité stagne ou régresse, la population augmente. Dans le système actuel, l'eau n'est utilisée qu'une fois. Quand il existe des stations d'épuration, c'est pour rejeter dans la mer une eau dite de « qualité de baignade ». Connaître des coupures d'eau dans une île qui détient des records du monde de pluviométrie est un paradoxe. Il pourrait être résolu si La Réunion était dotée d'un réseau de retenues collinaires en altitude afin de capter le fluide précieux qui tombe du ciel. Faute d'une politique adaptée au changement climatique, l'eau sera une source de conflit, dans le monde et aussi à La Réunion.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Colloque régional ODI au Musée Stella

# « Migrations indiennes, arts, histoire »

Le colloque régional « Migrations indiennes, arts, histoire », s'est déroulé vendredi 12 août au musée Stella en présence d'un public curieux et intéressé par les interventions proposées. La journée s'est clôturée par un historique de l'introduction de la danse classique indienne à La Réunion illustrée par les élèves d'Oumarani Cannane, du conservatoire à Rayonnement Régional.



La tribune du colloque.

L'Organisation pour les Initiatives de la diaspora (ODI) invitait vendredi dernier à débattre d'une approche transdisciplinaire à partir de l'engagisme. Ce débat eut lieu sous forme d'un colloque qui s'est tenu dans l'ancienne usine sucrière de Stella, devenue un musée. Ce lieu symbolique est en effet chargé d'histoire pour nos ancêtres qui ont permis à l'industrie sucrière de se développer, en travaillant dans des conditions difficiles. Parmi ces ancêtres, nombreux sont venus de l'Inde. Certains sont repartis, d'autres se sont intégrés dans le peuple réunionnais.

Le colloque régional « Migrations indiennes arts histoire » a regroupé sur une journée des chercheurs réunionnais qui ont présenté un aspect de leurs recherches dans une approche pluridisciplinaire. Des thématiques diverses ont été abordées : histoire, littérature, art pictural (padons, lithographies de Roussin, mandala), joaillerie, arts sacrés (bal tamoul, tambours malbars). Des exposés ayant trait aux autres colonies ayant accueilli des engagés indiens ont également été présentés (Ile Maurice, Trinidad).

### Comprendre et connaître

Après les vœux du consul de l'Inde Sanjeev K. Bhati, la présidente

de l'ODI, (Organisation pour les Initiatives de la diaspora) Céline Ramsamy-Giancone a rappelé les objectifs du colloque : jeter les premières bases d'une approche transdisciplinaire à partir de l'engagisme, diffuser les recherches scientifiques afin de lier histoire régionale et histoire nationale. Prosper Eve, président du comité scientifique, a ouvert le colloque par une leçon très détaillée sur deux structures du patrimoine artistique des Indiens hindouistes de La Réunion, en l'occurrence des statues arrivées de l'Inde au XXe siècle. Des interventions originales ont ponctué la journée, en lien avec l'esthétique et l'engagisme. Des thèmes novateurs ont été abordés telle la condition des femmes engagées dans les colonies britanniques par Sheela Narayanin, ou le « tambour malbar objet d'étude de l'ethnomusicologie » par Stephanie Folio. Céline Ramsamy-Giancone, et Coraline Ranganaguy-Parthenay, adjointe à la direction scientifique du musée et coordonnatrice du colloque se sont déclarées entièrement satisfaites de l'impact de cette journée d'études qui a su allier recherche et divertissement. En effet la journée s'est clôturée par une démonstration de danse classique par les élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional.

À travers cette manifestation, l'ODI a proposé aux Réunionnais et visi-

teurs du musée de comprendre et connaître l'histoire de l'engagisme, dont est issue une grande partie de la population par le biais des métisages. « Nous souhaitons ainsi sensibiliser et permettre au grand public de s'approprier la richesse de cet héritage patrimonial commun. » affirment la présidente Céline Ramsamy-Giancone et Coraline Ranganaguy, adjointe à la direction scientifique.

### Echanges interculturels

L'un des objectifs de l'ODI-Réunion est de diffuser les connaissances scientifiques ayant trait à l'histoire et la culture des Réunionnais d'origine indienne. Elle regroupe les principaux doctorants et docteurs travaillant sur ces axes de recherche, et met en valeur leurs travaux en organisant des conférences ou des colloques. L'association publie également des articles dans des revues liées au monde de la recherche ou diffusées auprès du grand public, telle la revue trimestrielle du Cercle Généalogique de Bourbon. L'invité d'honneur du dernier colloque international de l'ODI était le prix Nobel de littérature Jean-Marie Le Clézio, invité en 2014 à échanger avec les Réunionnais sur le thème de l'Interculturel.

Pour cette année, l'association, dans le cadre d'une convention signée avec le Musée Stella Matutina, propose aux Réunionnais de découvrir les richesses des objets d'arts liées à la présence historique des originaires de l'Inde à l'île de La Réunion.

La prochaine conférence aura lieu le vendredi 9 septembre, à 18 heures au musée Stella Matutina.

Michèle Marimoutou-Oberlé présentera sa thèse soutenue en 2015 sous le titre " Engagisme et contrôle sanitaire, les lazarets de quarantaine »

## «Les SEGPA, une alternative qui effraie les parents», ... et pour cause !

**A**yant enseigné de nombreuses années aux élèves en grande difficulté scolaire, j'ai lu avec intérêt le dossier sur l'éducation paru dans le journal (JIR) de ce dimanche.

J'ai bien sûr, été interpellée par la partie consacrée aux SEGPA où intervenait un collègue émérite. Il soutient que les SEGPA sont une alternative intéressante pour les élèves en difficulté scolaire. Il a raison car, dès l'entrée en 6e SEGPA et jusqu'à l'arrivée au lycée le parcours de ces élèves est parfaitement balisé. Certaines places leur sont même "réservées".

Cependant malgré cette prise en charge quasi-individuelle, les parents ont aussi raison de s'inquiéter de l'entrée de leur enfant en SEGPA. Contrairement aux propos officiels, les élèves de la SEGPA sont bel et bien stigmatisés et mis à l'écart. Cela se fait d'abord et de manière insidieuse par l'administration elle-même. Etre placé dans une section "spéciale" est une première forme de stigmatisation ; aucun pédagogue dans l'Education Nationale ne peut contredire cette réalité. C'est d'ailleurs pour cela que les classes de niveau sont de nos jours interdites.

Ensuite, dans la grande majorité des collèges, les classes de SEGPA sont bien signalées. Elles se trouvent en général au fond du collège, bien éloignées des autres salles de classe. Parfois pour les atteindre, il est nécessaire de traverser un autre portillon ! Cette démarcation n'a aucune raison d'être ; d'ailleurs des collègues, comme Mille Roches à Saint-André, ont réussi à bien intégrer les classes de SEGPA. Vous pouvez imaginer votre enfant reclus au fond d'un collège et devant traverser toute la cour, sous le regard des autres ados, pour aller en récréation ou au réfectoire ?

Et, puis, il y a ces fameux jours de rentrée où on fait l'appel des classes. Il m'est malheureusement arrivé de constater que les SEGPA sont appelées en dernier. Quand ses élèves se retournent, ils se rendent compte qu'il ne reste plus qu'eux dans le grand réfectoire, et le pire c'est qu'ils savent très bien pourquoi. Comment ne pas penser qu'ils sont mis à l'écart et stigmatisés ?

Enfin, il y a les expressions dégradantes, les moqueries et les regards balancés sans retenue. Tous ces éléments ne sont pas faits pour forger "l'image positive de soi" et renforcer la motivation de ces jeunes adultes en construction. Il faudra à

ces derniers beaucoup de courage et de hargne pour contourner les obstacles d'une société dont le moteur est l'exclusion sous différentes formes. Faut-il rappeler que près de 60 % des jeunes de moins de 25 ans sortis du cycle scolaire sont au chômage et qu'on dénombre 3000 tentatives de suicides annuelles. Allons-nous insinuer que ces personnes sont toutes des ratées du système scolaire ?

Non ! Car, la société réunionnaise n'est pas fondée sur l'utilité sociale de tous ses membres. Alors, une grosse partie est exclue d'une certaine normalité. Mais comme la scolarité est obligatoire, l'Ecole a le devoir de bien préparer ses enfants au passage à la vie active et de les accompagner suivant un processus sans rupture. Autrement, le pacte social qui nous lie aux enfants serait rompu. Et, nous autres, enseignants, nous n'aurions servi que de caution aux injustices et inégalités de cette machine à produire de l'exclusion multiforme. L'inquiétude des parents est tout à fait légitime. Qui ne le serait pas devant un vide brutal, ne sachant pas quoi faire devant une rupture du contrat ?

*Julie Pontalba*

## Qui du bikini ou du burkini fait la femme libre ?

**C**omme l'écrit le journaliste Akram Belkaïd, dans une France toujours incapable d'assurer l'égalité salariale entre les deux sexes, l'ardente défense des droits de la femme passe désormais par l'exigence du dévêtement de la nageuse en burkini devenue le symbole de l'oppression masculine... musulmane !

C'est bien connu, la libre jeune-fille se bronzant en bi ou monokini, la libre joggeuse en caleçon slim lycra, la libre danseuse en jupe mini ou longue, ainsi que toutes les femmes en libre habillement (mini, midi ou maxi) sont, du seul fait de leur vête-

ture et/ou de leur religion non-musulmane, respectées et considérées par les hommes non-musulmans, qu'ils soient catholiques, juifs, protestants, orthodoxes, agnostiques, athées, etc., comme leurs égales dans le travail, les loisirs, la rue, la maison. Surtout la maison, lieu privilégié où cette ardente préoccupation masculine de l'égalité féminine s'exprime — chacun le sait — dans un harmonieux partage des tâches qui est la marque principale de la femme française jamais morigénée, jamais humiliée, jamais battue, jamais violée ! Ah, si ? Ça arrive quand même ? Oui, mais, bon, rassurez-moi, contrairement à la

femme musulmane, elle peut se baigner librement en bikini, non ?

Et pourquoi pas, au lieu de se préoccuper du métrage de tissu habillant les femmes — musulmanes ou non — s'interroger plutôt, et tout aussi ardemment, sur le besoin irraisonné qu'ont tous les hommes de censurer les femmes du fait, sans doute, de la peur atavique qu'ils éprouvent tous, croyants ou non, face à la sexualité des femmes et leur don sublime de pouvoir transmettre la vie ?

*Jean*

# Oté

## Inn-dé novèl somenn isi

### *In liv, in sèl fraz, in pé plis li téi gingn parant an Frans*

*Li lé komorien éli na vinn-sète an. Li lé galman ékrivin é lo liv li sort ékri la pa banal ditou : 352 paz é in sèl fraz dopi lo komans man ziska la fin. Konm li ékri an fransé, li la desid vnir pou prezant son liv dann péi Molières. Mé alé savoir pou kosa, gouvèrnman té i vé pa fé donn a li in viza é olèrk rant dan La Frans, in pé plis téi ranvoye ali son péi. Pou kosa ? Li sré danzéré pou lo péi ? I fo dir, lir in fraz san arêté si lo fraz nana 352 paz lé pétète danzéré pou la sékirité d'lo péi. Mé konm demoun té riskab rir d'in n'afèr konmsa La Frans la desid donn ali son visa. Son nom ? Ali zamir. Son l'az ? Vinn sète an. Sa in moun danzéré sa !*

### *Bann bonb somans pou arplant la foré*

*La-ba dann La Thaïlande la foré i disparète o firamézir k'i koup bann pyé d'boi pou l'ésportasyon sansa sinplomman pou kui manzé. Lo péi la desid ansèrv kékshoz i égzis dopi lontan : bann bomb somans. I mète lo bann somans dann bann boul la tèr, konpos é tout sa lé bio-dégradab. Koman i fé ? i mète tousa la dann l'aviyon épi i larg sa dann l'androi la foré lé dévasté. In sèl l'aviyon i larg san mil grin pyé d'boi é la-dan nana 70 pour san i pous. In bon solisyon pou roboiz la foré in pé tro abimé in pé partou. Bann bonb somans in bon solisyon pou roboiz bann péi. Mé nana d'ot solisyon pli tèr-a-tèr la pa bézoin ansèrv l'aviyon.*

### *Anne Musso lo promyé moun lé éné dan nout péi*

*El lé né lo moi d'oktob 1668. Son papa lété k'i apèl Jean Musso é son momon Marie Cazo. Anne Musso sé lo promyé moun lé éné dann nout péi. Zordi mi ékri sa, sa i déranj pa pèrsone aparaman, in malgashine lété lo promyé zanfan La Rényon, mé nana in pé d'tan, kan in pé téi vé absoliman ké nout bann z'ansète té i sort l'erop sa té kapab fé in éskandal si tèlman in pé na dmoun l'éspri lé pa tro rouvèr.*

**Justin**

### **« Alé fé boir in bèf kan li la pa soif, ou ! » - In kozman po la rout**

In bèf, sa i boir bienn lo si li la soif biensir. Pars si li la pa soif, mi mète aou o défi d'fé boir ali. Mi souvien d'in zistoir k'i fé parti d'lo patrimoine la famiy : i paré k'in zour mon papa, lo shèl konm i di sa, la ésèy fé boir inn an parmi son bann bèf. Flaté li, okin rézilta ! Mète do sèl, li, okin rézilta ! Fons la guèl dann lo li, okin rézilta ! Li la bate in kou d'poin marto dsi lo kote son bèf é sète-la la tonm a jnou é té i rès arienk pou tyé lo pov z'animo. Ankor in zour lo shèl la gingn son konba vinkèr ! Mé la pa pou sa moin la shoizi kozman-la, moin la shoizi sa pars somenn isi sé la rantré l'ékol, é so kozman-la i kol bien avèk l'ékol... Ou i sava la-ba pou aprann ! Nou lé dakor ! Mé pou aprann i fo an avoir l'anvi. So l'anvi-la, par kou d'shans sa lé dan ou ! Si lé pa dan ou, i fo ou i tonm dsi in amontrèr-amontrèz kapab done aou l'anvi aprann, l'anvi anrishi out tête avèk zoli-zoli konésans. Donn l'anvi sé lo pyé d'boi d'vi la pédagoji. Donk, mèrsi pou bann amontrèr lé kapab done l'anvi aprann z'ot bann z'èlèv. Zot i mérit z'ot plas koté bon-dyé. Alé ! ni artrouv pli d'van !